

Corporation Municipale de Landrienne

Bureau du Secrétaire-Trésorier

Le 10 novembre 2014

Conférence Régionale des Élus
De l'Abitibi-Témiscamingue
170, Ave Principale, bureau 102
Rouyn-Noranda (QC) J9X 4P7

OBJET : Opposition aux orientations du Gouvernement du Québec.

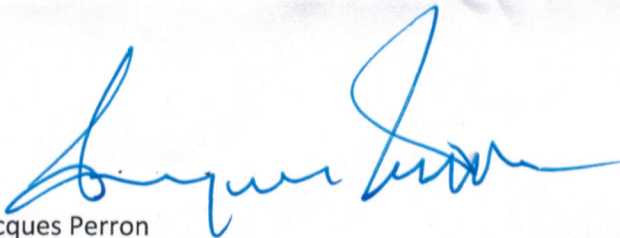
À l'attention de : Monsieur Jean-Maurice Matte.

Monsieur,

Lors de notre dernière rencontre du Conseil de la Municipalité de Landrienne en date du 3 novembre dernier, les membres présents ont tenu à adopter les trois résolutions ci-jointes.

En effet, la Municipalité de Landrienne par ces trois résolutions tient à s'opposer énergiquement aux orientations prises par le gouvernement du Québec.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Jacques Perron
Directeur général & secrétaire trésorier par intérim

P.j. (3)

REÇU LE
13 NOV. 2014

Province de Québec

Municipalité de Landrienne

2014 11 03

A une séance régulière des membres du conseil de la Municipalité de Landrienne en date du 3 novembre 2014 à la salle de l'Âge d'Or à 19 heures, étaient présents Monsieur le maire Guy Baril et messieurs les conseillers suivants : Stéphane Brisson, Stéphan Rheault, Gilles Héon et mesdames les conseillères suivantes : Francine Bilodeau, Josée Lavoie et Sylvie Boisvert.

Le secrétaire-trésorier et directeur-général par intérim monsieur Jacques Perron était aussi présent.

Le tout formant quorum, monsieur le maire déclara la présente session ouverte.

Résolution : 1411-174

Position sur la régionalisation et décentralisation des lieux de pouvoir et des effectifs du gouvernement du Québec en Abitibi-Témiscamingue. Mouvement appréhendé de centralisation vers le Québec.

Position de la Municipalité de Landrienne en appui à la conférence régionale des élus (CRE) de l'Abitibi-Témiscamingue.

CONSIDÉRANT QUE nous reconnaissons l'importance de revoir les programmes et structures afin de respecter la capacité financière de l'État québécois à assumer son rôle actuellement et dans le futur;

CONSIDÉRANT QUE l'importance d'occuper l'ensemble du territoire québécois et de s'assurer que l'ensemble des régions soit parties prenantes à la prospérité du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la contribution de l'Abitibi-Témiscamingue au développement du Québec, notamment du Nord-du-Québec, tant par son expertise que ses richesses naturelles;

CONSIDÉRANT QUE les particularités de l'Abitibi-Témiscamingue, notamment la densité de population, la prépondérance des industries liées aux ressources naturelles, les premières nations, la contribution des quatre MRC et de la Ville de Rouyn-Noranda au développement de la région;

CONSIDÉRANT QUE la nécessaire adaptation des normes et programmes aux réalités de l'Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE la qualité des emplois associés aux organismes et ministères du gouvernement du Québec et leurs impacts dans le dynamisme économique, social et culturel de l'Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE les moyens de communication actuels permettent au gouvernement du Québec d'installer ses effectifs sur l'ensemble du territoire québécois, tant par la régionalisation, la décentralisation que la déconcentration;

CONSIDÉRANT l'importance de mettre à contribution des individus provenant de toutes les régions du Québec pour leurs connaissances, afin de tenir

compte des particularités de toutes les régions du Québec, tant en matière de gouvernance administrative que politique;

CONSIDÉRANT l'avantage significatif que procure la possibilité de recruter partout au Québec;

À CES RAISONS,

Il est proposé par la conseillère Josée Lavoie

Appuyé par le conseiller Gilles Héon

Et unanimement résolu

IL EST RECOMMANDÉ DE :

- 1) Exiger du gouvernement du Québec de préserver l'autonomie, la capacité d'agir et de décider des organisations et ministères présents en Abitibi-Témiscamingue dans le cadre de la révision des programmes gouvernementaux;
- 2) Exiger du gouvernement du Québec, qu'à titre d'interlocuteur privilégié, la CRÉ de l'Abitibi-Témiscamingue soit partie prenante en contribuant à la modulation de l'adaptation des normes et programmes aux réalités de la région et de connaître les plans du gouvernement du Québec en matière de desserte des services gouvernementaux aux régions;
- 3) Réagir vigoureusement si des pouvoirs, des cadres ou des effectifs étaient centralisés à Québec.

Adopté

Copie Conforme
Municipalité de Landrienne
et j'ai signé



Province de Québec

Municipalité de Landrienne

2014 11 03

A une séance régulière des membres du conseil de la Municipalité de Landrienne en date du 3 novembre 2014 à la salle de l'Âge d'Or à 19 heures, étaient présents Monsieur le maire Guy Baril et messieurs les conseillers suivants : Stéphane Brisson, Stéphan Rheault, Gilles Héon et mesdames les conseillères suivantes : Francine Bilodeau, Josée Lavoie et Sylvie Boisvert.

Le secrétaire-trésorier et directeur-général par intérim monsieur Jacques Perron était aussi présent.

Le tout formant quorum, monsieur le maire déclara la présente session ouverte.

Résolution : 1411-175

Déploiement du modèle de gouvernance et de service en Abitibi-Témiscamingue.

Position de la Municipalité de Landrienne en appui à la conférence régionale des élus (CRE) de l'Abitibi-Témiscamingue.

CONSIDÉRANT QUE nous reconnaissons l'importance de revoir les programmes et structures afin de respecter la capacité financière de l'État québécois à assumer son rôle actuellement et dans le futur;

CONSIDÉRANT l'importance d'occuper l'ensemble de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et de s'assurer que l'ensemble des MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la ville de Rouyn-Noranda soit parti prenantes de la prospérité de l'Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT la contribution des quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la ville de Rouyn-Noranda au développement de la région;

CONSIDÉRANT les particularités des quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la ville de Rouyn-Noranda;

CONSIDÉRANT la qualité des emplois associés aux organismes et ministères du gouvernement du Québec et leurs impacts dans le dynamisme économique, social et culturel des quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la ville de Rouyn-Noranda;

CONSIDÉRANT QUE les moyens de communication actuels permettent au gouvernement du Québec d'installer ses effectifs dans les quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la ville de Rouyn-Noranda;

CONSIDÉRANT l'importance de mettre à contribution des individus provenant des quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la ville de Rouyn-Noranda pour leurs connaissances, afin de tenir compte des particularités de tous les territoires dans le développement de l'Abitibi-Témiscamingue, tant en matière de gouvernance administrative, citoyenne que politique;

CONSIDÉRANT l'avantage que procure la possibilité de recruter du personnel de qualité sur tout le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue;

À CES RAISONS,

Il est proposé par le conseiller Stéphane Brisson
Appuyé par la conseillère Sylvie Boisvert
Et unanimement résolu

IL EST RECOMMANDÉ DE :

- 1) Exiger du gouvernement du Québec de respecter notre modèle de développement décentralisé régionalement, par le déploiement des cadres et des effectifs, des centres de service et centres décisionnels dans les quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et la ville de Rouyn-Noranda, et ce, pour l'ensemble des organisations et ministères;
- 2) Communiquer cette orientation aux organisations de l'Abitibi Témiscamingue;
- 3) Réagir vigoureusement si des pouvoirs, des cadres ou des effectifs étaient centralisés en région sans respecter notre modèle décentralisé.

Adopté

Copie Conforme
Municipalité de Landrienne
et j'ai signé :

Stéphane Brisson
stdg. int

Province de Québec

Municipalité de Landrienne

2014 11 03

A une séance régulière des membres du conseil de la Municipalité de Landrienne en date du 3 novembre 2014 à la salle de l'Âge d'Or à 19 heures, étaient présents Monsieur le maire Guy Baril et messieurs les conseillers suivants : Stéphane Brisson, Stéphan Rheault, Gilles Héon et mesdames les conseillères suivantes : Francine Bilodeau, Josée Lavoie et Sylvie Boisvert.

Le secrétaire-trésorier et directeur-général par intérim monsieur Jacques Perron était aussi présent.

Le tout formant quorum, monsieur le maire déclara la présente session ouverte.

Résolution : 1411-176

Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue.

Position de la Municipalité de Landrienne en appui à la conférence régionale des élus (CRE) de l'Abitibi-Témiscamingue.

CONSIDÉRANT QUE la Conférence régionale n'adhère pas à la nouvelle structure proposée sans avoir eu au préalable le portrait économique et l'analyse de ses impacts sur la desserte territoriale;

CONSIDÉRANT QUE la Conférence régionale est l'intervenante privilégiée du gouvernement du Québec en matières de développement régional;

CONSIDÉRANT QUE nous reconnaissons l'importance de revoir les programmes et structures afin de respecter la capacité de l'État québécois à assumer son rôle actuellement et dans le futur;

CONSIDÉRANT l'importance de créer un CISSS régionale qui saura prendre en considération les préoccupations de la population de l'ensemble de l'Abitibi-Témiscamingue et répondre à leurs besoins;

CONSIDÉRANT la contribution des quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la ville de Rouyn-Noranda au développement de la région;

CONSIDÉRANT les particularités des quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la ville de Rouyn-Noranda;

CONSIDÉRANT la qualité des emplois associées au CISSS et leurs impacts dans le dynamisme économique, social et culturel des quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la ville de Rouyn-Noranda;

CONSIDÉRANT l'opportunité qu'offrent les moyens de communication afin d'établir des effectifs dans les quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la ville de Rouyn-Noranda;

CONSIDÉRANT l'importance de mettre à contribution des individus provenant des quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la ville de Rouyn-Noranda pour leurs connaissances, afin de tenir compte des particularités de tous les territoires dans le développement de l'Abitibi-Témiscamingue, tant en matière de gouvernance administrative, citoyenne que politique;

CONSIDÉRANT l'importance de continuer à offrir les spécialisations dans les différents territoires, dont les quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la ville de Rouyn-Noranda, et poursuivre le développement de chacune de ces spécialisations;

À CES RAISONS,

Il est proposé par le conseiller Gilles Héon
Appuyé par le conseiller Stéphan Rheault
Et unanimement résolu

IL EST RECOMMANDER :

- 1) De demander au gouvernement du Québec que les membres du conseil d'administration du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue proviennent équitablement des cinq territoires;
- 2) Que des mesures soient prises afin que les membres des comités du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue proviennent équitablement des cinq territoires;
- 3) Que les cadres et cadres supérieurs ainsi que les fonctions, services et départements soient équitablement répartis dans les cinq territoires;
- 4) Que les immobilisations déjà utilisées dans les cinq territoires servent à loger les fonctions, services et départements afin de diminuer les coûts;
- 5) De respecter les spécialisations historiques de chacune des neuf organisations de santé fusionnée et voir à des investissements équitables dans le futur dans les cinq territoires;
- 6) Que chaque rapport annuel du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue fasse état des cinq éléments précédents.

Adopté

Copie Conforme
Municipalité de Landrienne
et j'ai signé


ST.dg.int